



**COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES**  
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE**

**ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 MAI 2021**

**45-2021. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve \_\_\_\_\_, le compte rendu de la séance du 12 avril 2021.

**46-2021. OBJET : Adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026 entre la CCCE et ses Communes membres**

De fortes contraintes pèsent sur les budgets des collectivités depuis le début du nouveau mandat : réduction brutale des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, conjoncture économique peu favorable à la dynamique des assiettes fiscales, contraction de l'épargne réduisant les capacités d'investissement, augmentation des dépenses publiques pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

Par ailleurs, au moment où les intercommunalités révisent leur projet de territoire et élaborent leurs futurs schémas de mutualisation, le pacte financier et fiscal, outil de gestion territoriale fondé sur la concertation, apparaît comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle gouvernance financière sur le territoire communautaire. Il a pour enjeux de concilier projet de territoire et situation financière de l'ensemble des parties (communes et EPCI).

Il s'agit de remettre à plat les relations financières tissées au fil des années sur le territoire communautaire entre communes et communauté, de préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements indispensables au développement du territoire mais surtout le pacte porte sur la capacité de l'intercommunalité à optimiser sa politique de solidarité et à maîtriser ses charges de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de Cattenom a décidé d'élaborer sur son territoire un Pacte Financier et Fiscal pour la période 2021-2026 avec ses communes membres en prenant en compte les priorités ci-après, longuement débattues au cours des nombreuses réunions préparatoires à la rédaction de ce pacte :

- Alléger les budgets communaux du poids des mécanismes de péréquation horizontale (le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), alors même qu'elles ne disposent pas des recettes leur permettant de les financer,
- Simplifier et renforcer les mécanismes de solidarité financière,
- Donner au budget communautaire les moyens d'accroître ses ressources,

Le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire porte sur les axes suivants :

- La prise en charge du prélèvement auquel est soumis le territoire au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et la refonte de ses critères de répartition ;
- L'optimisation des ressources fiscales de la communauté de communes ;
- L'allègement des charges des petits redevables économiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 5211-4-2 ;

Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article L. 1609 nonies c ;

Vu la délibération n°25 du Conseil communautaire du 13 avril 2021 adoptant à l'unanimité le Pacte fiscal et financier entre les Communes et la CCCE, pour la période de 2021-2026 inclus, élaboré en collaboration avec le Cabinet MS Conseils,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 9 mars 2021,

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 10 mai 2021

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2021,  
Considérant que le Pacte Fiscal et Financier de la CCCE conclu pour la durée 2015-2019 et renouvelé pour l'année 2020 est arrivé à échéance

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le Pacte fiscal et Financier pour la période 2021-2026 inclus, tel qu'annexé,
- autoriser le Maire à signer le Pacte Financier et Fiscal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide d'adopter le Pacte fiscal et Financier pour la période 2021-2026 inclus, tel qu'annexé  
Autorise Monsieur Le Maire à signer le Pacte Financier et Fiscal

**47-2021. OBJET : Quote-part financière de la Commune au SMiTU Thionville Fensch**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant de la participation financière de la Commune au SMITU pour 2021, qui est de 29 796,88 €, avec maintien de la fiscalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Donne son accord pour le maintien de la fiscalisation directe de la quote-part financière de la Commune au SMITU qui s'élève en 2021 à 29 796,88 €.

**48-2021. OBJET : Réalisation d'un emprunt sur le budget EAU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de réaliser l'emprunt de 160 000 € prévu au budget EAU 2021. Plusieurs banques ont été consultées.

L'offre retenue est celle du Crédit Agricole avec un taux de 0,63 %, sur une durée de 15 ans, avec échéances trimestrielles de 2 796,75 €, des frais de dossier de 200 € et un TEG annuel proportionnel de 0,65 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
-Autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 160 000 €, dont le remboursement s'effectuera en 15 ans, aux conditions suivantes : taux de 0,63 %, échéances trimestrielles de 2796,75 €, frais de dossier de 200 € et TEG annuel proportionnel de 0,65 %.  
-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**49-2021. OBJET : Réalisation d'un emprunt sur le budget Commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de réaliser l'emprunt de 50 000 € prévu au budget Commune 2021. Plusieurs banques ont été consultées.

L'offre retenue est celle du Crédit Agricole avec un taux de 0,38 %, sur une durée de 10 ans, avec échéances trimestrielles de 1 274,49 €, des frais de dossier de 110 € et un TEG annuel proportionnel de 0,42 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
-Autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt de 50 000 €, dont le remboursement s'effectuera en 10 ans, aux conditions suivantes : taux de 0,38 %, échéances trimestrielles de 1274,49 €, frais de dossier de 110 € et TEG annuel proportionnel de 0,42 %.  
-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**50-2021. OBJET : Cession d'un terrain à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs**

Vu l'article L1311-13 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°29 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2003 actant le principe de la construction d'un multi-accueil à Volmerange-les-Mines sous la condition d'une cession des terrains à l'euro symbolique par la Commune,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) a procédé à la construction d'un multi-accueil à Volmerange-les-Mines dans le cadre de sa compétence « petite enfance »,

Considérant qu'il était convenu que la Commune procède à la cession des terrains nécessaires à l'édification de ce bâtiment à la CCCE, à l'euro symbolique,

Considérant que les opérations de construction sont achevées,

Considérant que la Commune de Volmerange-les-Mines est toujours propriétaire des terrains sur lesquels le multi-accueil a été construit,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la propriété foncière de cet équipement,

Considérant que la CCCE souhaite, en conséquence, acquérir les parcelles suivantes, sises rue de la Mine à Volmerange-les-Mines :

- Section 5 n°718/19 d'une contenance de 19 a 29 ca

- Section 5 n°716/19 d'une contenance de 53 ca

Considérant qu'une demande d'évaluation domaniale est en cours auprès du service des domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder au prix symbolique d'un euro, les parcelles suivantes appartenant à la Commune de Volmerange-les-Mines, rue de la Mine :

> section 5 n°718/19 d'une contenance de 19 a 29 ca

> section 5 n°716/19 d'une contenance de 53 ca

- l'acte d'acquisition en la forme administrative sera établi par le Maire et la Commune sera représentée à l'acte par sa 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Madame Valérie CARDET

- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-Donne son accord pour la cession au prix symbolique d'un euro, des parcelles suivantes appartenant à la Commune de Volmerange-les-Mines, rue de la Mine :

> section 5 n°718/19 d'une contenance de 19 a 29 ca

> section 5 n°716/19 d'une contenance de 53 ca

-Dit que l'acte d'acquisition en la forme administrative sera établi par le Maire et la Commune sera représentée à l'acte par sa 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Madame Valérie CARDET

-Demande l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**51-2021. OBJET : Présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2020**

L'Adjoint au Maire chargé de l'Eau présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable:

**52-2021. OBJET : Modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le directoire de l'Eglise protestant de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la Commune d'Eckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre, serait rattachée à la paroisse Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'église protestante de la confession d'Ausbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Donne un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

Donne un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

**53-2021. OBJET Demande de fonds de concours à la C.C.C.E. pour l'installation d'un grillage autour du parc de la rue de la Mine - Rectificatif**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des fonds de concours avait été demandés à la C.C.C.E. par une délibération du 25 novembre 2020 pour l'installation d'un grillage autour du parc de la Mine. Suite à une augmentation du coût des travaux, une mise à jour de la demande de fonds de concours doit être faite.

Les travaux concernant la pose d'un grillage tout autour du parc de la Mine, afin de le sécuriser. Deux portillons seront installés, l'un près de la crèche, l'autre vers la caserne des pompiers. Ces travaux ont été demandés par la Commission Ecoles ainsi que par l'entreprise qui s'occupe de la maintenance de l'aire de jeux du parc.

Le montant initial des travaux était de 8 660 € HT (10 392,00 € TTC).

Le nouveau montant des travaux est de 9 335 € HT (11 202 € TTC).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	4 667,50 € HT
Fonds propres	50 %	4 667,50 € HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>9 335 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

Adopte le projet suivant : travaux d'installation d'un grillage autour du parc de la rue de la Mine

Décide de réaliser ces travaux

Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux

Dit que les dépenses sont prévues au budget

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**54-2021. OBJET : Informations**

**55-2021. OBJET : Divers**